

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

4^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2010
27 ET 28 JUILLET

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR
MELLE JOSEPHA GIACOMETTI
AU NOM DU GROUPE CORSICA LIBERA**

OBJET : Relance des études concernant les projets hydro-électriques.

Monsieur le Président,

Lors de l'élaboration sur schéma d'aménagement électrique les ressources hydrauliques de la Corse ont été volontairement minimisées par EDF. Ceci a conduit au trépied énergétique qui nous impose deux tutelles, l'une soumise à la Sardaigne, et l'autre aux fluctuations mondiales du marché du pétrole.

Il y a 30 ans l'énergie renouvelable hydraulique représentait plus de 60% de la consommation insulaire. Aujourd'hui avec une moyenne annuelle de 375 GWh, elle représente moins de 20 % par rapport aux 2000 GWh de consommation annuelle. La Corse n'exploite que 7 % de son « potentiel sauvage hydraulique » alors que la France exploite 20 %, l'Italie 15 %, l'Autriche 30 % ... ;

Pourtant dès 1980, EDF a édité un document de synthèse intitulé « Inventaire des ressources Hydro-électriques de la Corse » dans lequel il est fait état d'un potentiel de développement important. Un équipement complémentaire de 5 % du potentiel sauvage soit plus de 200 GWh a été envisagé à l'origine par EDF.

Dès 1987, l'Assemblée de Corse a arrêté un programme de trois aménagements.

Deux, sous conduite d'opération EDF réalisés depuis :

- GHISONI – SAMPOLO
- RIZZANESE

Une sous conduite d'opération OEHC :

- OLIVESE

Et a demandé à EDF en coordination avec l'OEHC des études des sites de :

- CANALE
- ARINELLA
- LETIA
- BAS GOLO

Cette convention n'a jamais été appliquée.

En 2007, 20 ans après la CTC a fait procéder par le bureau d'Ingénierie ISL, spécialiste mondial des aménagements hydrauliques, à un rapport intitulé « Etude d'actualisation du potentiel hydroélectrique de la Corse ».

Le rapport, inexploité à ce jour et resté confidentiel, a validé les études antérieures. Il conclut à un productible de 230 GWh une puissance installée de 88 MW pour 9 sites et 450 M€ d'investissement.

Sur ces bases, nous vous demandons :

S'il n'est pas opportun de demander aux outils techniques de la CTC (OEHC, OEC) d'engager les études d'avant projet et de faisabilité des ouvrages suivants :

- Etude d'avant projet du site d'OLIVESE
- Etude de faisabilité des sites de :
 - LETIA
 - BAS GOLO
 - * PONTE NOVU
 - * MULINDA
 - * BARCHETA
 - * CASAMOZZA
 - CANALE
 - PONT DU VECCHIO
 - BOCOGNANO

S'il n'est pas opportun, comme cela avait été fait en 1987, de confier aux outils techniques de la CTC (OEHC pour l'aspect hydraulique, OEC pour l'aspect environnemental) les études de faisabilité des Petites Centrales Hydrauliques PCH qui restent à réaliser (5 pour un potentiel de 20 GWh) et de programmer leur réalisation sous maîtrise d'ouvrage publique. Depuis quelques années, ce fond d'études est régulièrement pillé par des sociétés étrangères au tissu économique insulaire qui réalisent à leur profit les aménagements prévus initialement par la CTC.

Pièces jointes :

Synthèse rapport EDF - 1980
Synthèse rapport ISL - 2007